

Délibération n°2024-031

COMMUNE DE STEENE

Nb des Membres

En exercice	Présents
15	11

Date de

Convocation	Affichage
04/12/2024	04/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille **vingt-quatre**, le **douze décembre** à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Emeline OBERT, Marianne DRIEUX, Jean-Marie ROMMELAERE, Jean-François RÉBIER, Jean - François LAMS

Procuration : Estelle ACHTE donne pouvoir à Jean - Marie ROMMELAERE

Excusé : Marie-Andrée MAHIEUX

Absent : Tanguy HERREMAN, Samuel DEGEZELLE

Secrétaire de Séance : Emeline OBERT

PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNAUTE 2025 AUPRES DU SIVOM DES RIVES DE L'AA ET DE LA COLME

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Par délibération en date du 15 décembre 2017, la commune de STEENE a décidé d'adhérer au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour l'exercice de l'unique compétence « Entretien des espaces verts dont les terrains de football, hors fleurissement » sur le territoire communal.

A ce titre, la commune est appelée à se prononcer sur sa participation aux dépenses du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour l'année 2025.

La part attendue de la commune s'élève à 63 107.00€

La totalité de la part, soit 63 107.00 € sera fiscalisée par le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L.5212-16, L5212-19 et L.5212-20,

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Entérine le vote de la partie fiscalisée pour 63 107.00€

Nombre de suffrages exprimés :

Votes pour : 12

Votes contre :

Abstention :

Acte certifié exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture

Le

et publication,

Le

ou notification

Du - 9 JAN. 2025

Le Maire,
Alain DAVROUX

La secrétaire de séance
Emeline OBERT



Envoyé en préfecture le 10/01/2025

Reçu en préfecture le 10/01/2025

Publié le



ID : 059-215905795-20241212-2024_031-DE